

Séance du 24 juin 1913

Présidence de M. Le Hérité

M. Girod est autorisé à déposer son rapport relatif aux vœux supplémentaires à accorder à l'arriercantique et à demander l'inscription à l'ordre du jour de ces vœux qui'il n'y aura pas de débat.

M. le Président expose le but de la réunion de la Commission.

Audition (Sténographie annexée aux archives)

Le Président

Séance du 25 juin 1913

Présidence de M. Le Hérité.

M. Paté donne lecture de son rapport (Projet de loi de 3 ans)

M. le Président tout en ouvrant la discussion sur le rapport, fait observer qu'on ne saurait à cette heure remettre en question les chiffres sur lesquels la Commission s'est déjà prononcée.

M. Jaurès desirerait cependant faire toutes réserves au sujet de ces chiffres. Il demande que le rapport fasse dès son début mention d'une proposition émanant d'un certain nombre de membres tendant à faire le départ nécessaire entre les hommes qui font nécessairement pour augmenter les effectifs des unités existantes et ceux destinés à des créations nouvelles. Nous avons constaté l'importance de certaines opérations mathématiques, cela ne veut pas dire que nous approuvions les éléments avec lesquels on a établi le calcul.

Nous considérons qu'il y a une demande funeste à

multiplier les unités. J'ai déjà dit et je répète que en
comparant la 1^{re} et la 2^e colonne du tableau, c'est à dire
l'effectif actuel en février et l'effectif nouveau à l'incor-
poration, on commettait une erreur de méthode et de base.
La comparaison doit se faire entre les deux effectifs
à l'incorporation.

M. le Rapporteur Vous avez décidé que nous devions
avoir 712 329 hommes sous le drapeau en novembre,
or, sans la loi, nous n'aurions en novembre que 510 000.
C'est donc la différence entre ces deux chiffres qui il faut
obtenir.

M. Jamis Je réponds à M. Pate' que la loi seule de la loi
de deux ans, en remplaçant une classe déchue par une
classe neuve faisait réaliser un gain de 40 000^h chiffre
qui est égal et même supérieur à l'écart à combler. Je
maintiens l'erreur de 35 000^h que vous avez commise
et y aura 35 000^h de moins en plus des 40 000^h que
vous indiquez dans votre rapport et qui ne proviennent que
de engagements et engagements.

M. le Président approuve l'observation de M. le Rapporteur
Vous voulez atteindre l'effectif de 712 000^h non rien
avoir que 510 000 au 1^{er} octobre prochain, ce sont donc
202 000^h à récupérer en plus.

M. Jamis Quel est le détail d'une classe?

M. le Général Lignier Nous avons 510 000^h au 30
septembre. La classe à renvoyer est de 185 000^h
Restent 324 000^h La nouvelle classe est de 206 000^h
plus 33 000 engagés, 3 000^h de vieux chiens, 4 000^h de
l'Algérie, 5 000^h ajournés, au total 251 000^h qui avec
les 324 000^h restant donnent : 575 000^h nous en
voulons 712 000^h c'est donc 137 000^h à couvrir
sur la classe. La classe à renvoyer étant de 186 000^h
On pourra renvoyer 186 000 - 137 000^h c.à d. 49 000^h

M. Painlevé fait des réserves sur les coefficients de majoration et maintient le tien qui est de 3%.

M. Vaudame expose un calcul pour établir que 25000 h. seront en surnombre en sus de 49.000^h et rappelle que la question du service auxiliaire ne doit pas être éludée: 16000 auxiliaires + 16000 du service armé = 32000 et 41.000^h + 49000^h = 90000^h total de hommes qui seront en surnombre.

M. Girard demande si on libérera tout de suite en 49000^h.

M. le G^{al} Legrand répond affirmativement.

M. Girard et si la loi n'est pas encore votée?

M. le G^{al} Legrand On procédera par mesure transitoire.

M. Painlevé Est-il convenu que la majoration prévue à l'art. 19 sera de 6%. Quelle majoration allez-vous prévoir d'après à octobre?

M. le rapporteur 4%.

M. Painlevé Et vous inscrivez 3 1/2 à la page 355 de votre rapport, il faudrait s'entendre.

M. le G^{al} Legrand Le décret de 3 1/2 ne porte que sur la dispersion définitive et non sur les indisp. nibles.

M. Painlevé. A la page 355, il est question d'effets minima - j'ai maintenu mon observation et j'ai demandé si on inscrit 3 1/2 au lieu de 4% à l'art. 19.

Cette proposition mise aux voix n'est pas adoptée.

M. le Président met aux voix les chiffres établis d'aujourd'hui par le G^{al} Legrand et aboutissant à un surnombre de 49000^h.

Par 14 voix contre 5, cette méthode de calcul est adoptée.

Les conclusions du rapport de M. Pats' sont mises aux voix et adoptées.

Le Président,

Séance du Mercredi 2 Juillet 1918.

Présidence de M. Le Hérisse.

La discussion reprend ^{aux} ~~de~~ ^{aux} amend^{ments} relatifs à l'incorporation de la classe à 20 ans.

M. le Président fait connaître à la Commission que le ministre de la guerre est à la disposition de la Commission pour être entendu, mais qu'il estime ne devoir être entendu qu'après que les amendements auront été discutés par elle. Il se déclare toutefois favorable ^{au principe} de l'incorporation à 20 ans.

M. Jaurès j'ai jamais compris que le Gouvernement attendit que la Commission en eût délibéré, s'il n'avait pas pris position, mais il d'abord combattu l'amendement de M. Escudier, comme une réforme dangereuse. Quelles sont les applications de ce changement? A mon avis, si le Gouvernement a changé d'attitude, ce n'est pas pour de raison de fond. Il cherche à renvoyer la classe et ne voulant pas revenir sur des mesures prises, il prend un détour. Or, je ne saurais, pour ma part, m'opposer sur l'incorporation des jeunes hommes tant que la question du maintien de la classe sous le drapeau ne sera pas réglée. Je demande qu'on invite le Gouvernement à ^{dès maintenant} décider qu'il libérera la classe, qu'il y a il admettra, qu'il que son décision au sujet de l'âge d'incorporation. On nous a dit: 3 classes sont nécessaires dont 2 instruites et avec l'incorporation à 20 ans, vous allez avoir 2 classes de concits!